

BURKINA FASO

=====

Unité-Progrès-Justice

Décret n°2014-.....006...../PRES-TRANS
portant fin des fonctions d'un Secrétaire
Permanent

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le décret n°2011-1099/PRES du 30 décembre 2011 portant organisation des Services de la Présidence du Faso.

DECRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Djibrina BARRY,
Secrétaire Permanent du Conseil Présidentiel pour l'Investissement.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Présidence du Faso est chargé de
l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié et
communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 27 novembre 2014


Michel KAFANDO

